

## Fiche-projet PLEAC

(A renvoyer avant le 12 avril 2020 à Roseline CAVARD : r.cavard@mairie-chambery.fr)

Intitulé : “ les chemins du Gong“, l'art de prendre son espace en ouvrant celui des autres.

Structure pilote du projet : Compagnie KOTEKAN

Nom et coordonnées du référent du projet : Jean Pierre Goudard 1009 rue du Vieux-Port  
01300 Bregnier Cordon

Structures associées :

Educatives : écoles élémentaires, collèges, lycée pro, université de Savoie, enseignants

Sociales ou médico-sociales :

Culturelles : Cité des Arts

Artistiques : Compagnie KOTEKAN (18 musiciens au Gamelan + instruments additionnels)

Autres :PNR des Bauges

Disciplines :

X Musique

Danse : approche du mouvement dans un espace de théâtre musical (improvisation)

Théâtre

Arts plastiques

Littérature

Culture scientifique

Autre

Préciser :

Objectifs : voir dossier joint

Description : voir dossier joint

Liens avec d'autres projets passés ou en cours d'éducation artistique et culturelle :

La session 2 au lycée Pro Monge s'inscrit dans la continuité de la résidence qui s'est déroulée en septembre 2019 avec le soutien de l'Ambassade d'Indonésie.

Publics :

Tout-petits

Scolaires X

Adolescents et jeunes adultes X

Publics éloignés de la culture X

Préciser : + formations des éducateurs associés (enseignants et musiciennes intervenantes)

Modalités d'implication des publics dans la construction du projet et sa mise en œuvre :

Réunion avec les structures concernées et co-organisation à partir des propositions de la Compagnie avec les enseignants et les musiciennes intervenantes

Actions prévues pour favoriser la mixité des publics :

Ateliers de pratique collective intergénérationnelle

Co-réalisation du concert “les Voix du Gong“ avec différents chœurs issus du PNR des Bauges et des Hauts de Chambery

Territoires / quartiers d'intervention : PNR des Bauges, Lycée Pro Monge, les Hauts de Chambery, Université de Savoie

Période de réalisation : d'octobre 2020 à avril 2021

Indicateurs et méthode d'évaluation :Qualité et fréquentation des concerts, mobilisation et

implication des partenaires.

Budget prévisionnel :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Achats	66 749	Ressources propres	24 200
Services extérieurs		Subvention PLEAC sollicitée	27 543
Personnel	51 505	Autres subventions	
Frais de fonctionnement	3 978	- obtenues	2 506
		- sollicitées	12 500

Aides en nature obtenues ou sollicitées (locaux, matériels...) :

- Salle des Nivéolles (Aillon le Jeune) pour concert scolaire et tout public, avec équipement son et lumière nécessaire.
- Salles pour déroulement des sessions sur les différents territoire
- Salle le Scarabée pour session 3 et concerts (scolaire et tout public) avec équipement son et lumière nécessaire
- Prise en charge de 3 repas de la Compagnie (18 musiciens + 1 régisseur) pour les concerts et répétitions (préliminaires et session 1)
- Prise en charge des déplacements des élèves lors des rencontres et répétitions.

## Extraits de la [convention PLEAC](#)

### **PUBLICS PRIORITAIRES**

Au-delà des publics scolaires, les publics prioritaires de la présente convention sont les tout-petits, les adolescents et les jeunes adultes, notamment pendant les temps de loisirs, ainsi que tous les publics éloignés de la culture pour des raisons sociales (familles défavorisées, primo-arrivants...), physiques (handicap, perte d'autonomie, séjour en établissement hospitalier ou médico-social, détention en prison...) ou géographiques (quartiers périphériques, territoires ruraux...).

Les offres en temps scolaire, notamment pour les maternelles et les élémentaires, doivent être maintenues, en renforçant les dynamiques de coopération internes et externes à l'école et en mettant en cohérence les projets dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant et du jeune.

La mixité des publics sera recherchée, en favorisant les rencontres et le lien social.

### **PRINCIPES D'ACTION**

#### **Le partenariat**

Le partenariat est au cœur des bonnes pratiques. Il favorise l'interdisciplinarité et la créativité. Le partenariat peut prendre des formes diverses : entre structures culturelles favorisant l'interdisciplinarité, entre structures culturelles et experts d'un public ou d'un quartier, entre les acteurs d'un même quartier pour toucher toutes les familles, partenariat avec l'Education Nationale.

La mise en réseau des acteurs culturels, sociaux et éducatifs doit se poursuivre.

Les personnes œuvrant au sein des équipements et associations du territoire chambérien doivent être au cœur de la dynamique culturelle et artistique.

Le partenariat inter-institutions formalisé par la présente convention garantit une cohérence d'intervention auprès des publics, au sein du territoire de l'agglomération et en lien avec les territoires voisins.

#### **L'inscription des projets dans la durée**

La dimension temporelle est fondamentale dans la réussite des projets : les projets qui apportent le plus aux enfants, aux jeunes et à leurs proches sont ceux qui s'inscrivent dans la durée, valorisent le processus plutôt que le résultat, afin de créer de nouveaux repères auprès des publics.

#### **La co-construction des projets avec les publics et les artistes**

Les projets menés sont élaborés collectivement. Afin de co-construire tous les projets au bénéfice des publics prioritaires, les porteurs d'actions ponctuelles sont encouragés à articuler leurs initiatives avec d'autres démarches. L'action de rue, de proximité, hors les murs, s'appuiera davantage sur les associations relais dans les différents quartiers pour associer les publics et éviter les projets descendants.

Les artistes et auteurs en résidence sont soutenus pour prendre en compte la réalité sociale des territoires et la demande des habitants, et rayonner sur un territoire plus large.

## **PROJETS FEDERATEURS**

Les structures culturelles, éducatives et sociales du territoire sont invitées à travailler ensemble sur les thèmes suivants, en impliquant autant que possible les publics dans la construction des projets :

- Construire un parcours interdisciplinaire d'éducation artistique et culturelle, décliné dans différents quartiers.
- Animer un projet pluriannuel avec les élèves des lycées (lycéens, élèves de BTS et de classes préparatoires) dans un ou plusieurs établissements volontaires : découverte des ressources culturelles et artistiques, accompagnement à la construction par les jeunes d'un projet d'éducation artistique et culturelle.
- Améliorer l'ancrage territorial et faire rayonner les résidences d'artistes à destination des publics prioritaires, en utilisant le Scarabée et les différentes salles qui maillent le territoire intercommunal comme lieux ressources.
- Valoriser l'existant (interventions en milieu scolaire dont le plan chorales, dans les prisons, les hôpitaux, les Ehpad, les institutions qui accueillent les publics en situation de handicap...) en développant la médiation.
- Valoriser et soutenir les projets d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de la politique de la ville, développer les partenariats entre acteurs culturels et quartiers politique de la ville.

### **Groupes projets**

Pour chaque projet fédérateur et tout autre projet émergeant de la plénière des acteurs, un groupe projet est constitué pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer le projet. Un représentant du groupe projet rend compte de l'avancée à la plénière des acteurs et rédige des documents-ressources publiés sur le [site internet du projet local d'éducation artistique et culturelle](#).